



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Le conseil diocésain de la solidarité

Le conseil diocésain de la solidarité réunit trois fois par an les représentants de diverses réalités de la solidarité présentes sur notre diocèse (services, ONG, associations de fidèles...), afin de croiser les regards sur un sujet particulier, chacun l'abordant avec sa spécificité. A travers ce conseil, l'Eglise manifeste que la dimension de la charité à l'œuvre à travers les activités de solidarité est un élément essentiel de l'identité chrétienne, veille au soin des plus fragiles, soutient celles et ceux qui sont engagés dans le service de la charité et se nourrit de leur témoignage.

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 24/11/2024 -

<https://charente.catholique.fr/services/solidarite/le-conseil-diocesain-de-la-solidarite/>